

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SESSION 2008

PHILOSOPHIE

Toutes séries sauf TMD

Durée de l'épreuve : 4 heures - coefficient : 2

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1 à 2.

L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST STRICTEMENT INTERDIT

Sujet 1 : Peut-on ne croire en rien ?

Sujet 2 : La culture est-elle une seconde nature ?

Sujet 3 :

La seule raison légitime que puisse avoir une communauté pour user de la force contre un de ses membres est de l'empêcher de nuire aux autres. Contraindre quiconque pour son propre bien, physique ou moral, ne constitue pas une justification suffisante. Un homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage ou même juste. Ce sont certes de bonnes raisons pour lui faire des remontrances, le raisonner, le persuader ou le supplier, mais non pour le contraindre ou lui causer du tort s'il agit autrement. La contrainte ne se justifie que lorsque la conduite dont on désire détourner cet homme risque de nuire à quelqu'un d'autre. Le seul aspect de la conduite d'un individu qui soit du ressort de la société est celui qui concerne les autres. Mais pour ce qui ne concerne que lui, son indépendance est, de droit, absolue. Sur lui-même, sur son corps et son esprit, l'individu est souverain.

MILL

Pour expliquer ce texte, vous répondrez aux questions suivantes, qui sont destinées principalement à guider votre rédaction. Elles ne sont pas indépendantes les unes des autres et demandent que le texte soit d'abord étudié dans son ensemble.

1. Dégagez la thèse de ce texte et montrez comment elle est établie.

2.

- a) Expliquez : « Contraindre quiconque pour son propre bien, [...] ne constitue pas une justification suffisante »
- b) Quelle différence y a-t-il entre « faire des remontrances, [...] raisonner, [...] persuader ou [...] supplier » et « contraindre ou [...] causer du tort » ?
- c) Expliquez : « Le seul aspect de la conduite d'un individu qui soit du ressort de la société est celui qui concerne les autres ».

3. Est-il illégitime de contraindre quelqu'un pour son bien ?